

# RÉPUBLIQUE FRANCAISE Département des Bouches-du-Rhône

## VILLE DE CARNOUX EN PROVENCE

<u>OBJET</u>: Réglementation temporaire de la circulation et du stationnement pour des travaux de branchement et raccordement électrique sur l'avenue J-A Ingres effectués par la société ETE RESEAUX pour le compte d'Enedis du 20/01/2023 au 13/02/2023.

Prolongation arrêté n°588/2022.

# ARRÊTÉ Nº 621/2022

Nous, Jean-Pierre GIORGI,

Chevalier de la Légion d'Honneur,

Chevalier de l'ordre National du Mérite,

Maire de la Commune de CARNOUX en PROVENCE,

VU le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et L2212-2,

VU les articles L511-1 à L515-1 du CSI,

VU l'article R610-5 du Code Pénal,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT que, par mesure de sécurité, il importe de réglementer temporairement le stationnement et la circulation pour des travaux de branchement et raccordement électrique sur l'avenue J-A Ingres effectués par la société ETE RESEAUX pour le comte d'Enedis <u>du 20/01/2023 au 13/02/2023</u>,

# ARRÊTONS

## **ARTICLE 1:**

Le stationnement des véhicules de toutes sortes sera interdit sur l'avenue J-A Ingres, à hauteur des travaux, du 20/01/2023 au 13/02/2023 pour des travaux de branchement et raccordement électrique par l'entreprise ETE RESEAUX.

## **ARTICLE 2:**

La circulation des véhicules de toutes sortes sera effectuée en <u>alterné par feux tricolores ou manuel</u>, à hauteur des travaux, du 20/01/2023 au 13/02/2023 sur l'avenue J-A Ingres.

### **ARTICLE 3:**

Le présent arrêté est applicable pendant la période indiquée aux articles 1 et 2.

#### ARTICLE 4:

La mise en place, la pose et l'enlèvement de la signalisation, seront exécutés par la société ETE RESEAUX.

## ARTICLE 5:

La responsabilité du pétitionnaire sera substituée à celle de l'administration si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident qui serait la conséquence de la présente réglementation.

## ARTICLE 6:

Les infractions aux dispositions qui précèdent seront constatées par procès verbaux et les contrevenants seront traduits devant les tribunaux compétents.

### ARTICLE 7:

Les conducteurs des véhicules devront se conformer strictement à ces instructions ainsi qu'à celles que pourraient leur donner sur place, les agents chargés du service d'ordre. Ils seront responsables dans le cas où des accidents surviendraient par la suite de la non-observation du présent arrêté.

## ARTICLE 8:

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille (31 rue Jean François Lecas, 13002 Marseille), dans le délai de deux mois suivant sa notification et/ou sa publication. Le requérant peut saisir le Tribunal administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet <a href="https://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>.

## ARTICLE 9:

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Carnoux en Provence,

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carnoux en Provence,

Monsieur le Chef de service de la Police Municipale de Carnoux en Provence, Act Sont ella ges énactaire ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

Fait à Carnoux en Provence, le 23 décembre 2022.

Le

2 3 DEC. 2022

Le Maire

----

Jean-Pierre GIORGI

Le Maire.

TEL.: 04.42.73.49.00 – FAX: 04.42.73.56.11 - <u>Site web</u>: <u>www.carnoux-en-provence.com</u>